

Le principal adjoint

Fabien CHENU

Tél : 04.98.10.67.80

Mél : fabien.chenu@ac-nice.fr

Affaire suivie par :

Le secrétariat de direction

Sandrine GAUDUCHON

Tél : 04.98.10.67.80

Mél : ce.0831274J@ac-nice.fr

321 avenue du Fourmas

83300 DRAGUIGNAN

Le principal adjoint

A

Mme / M. les responsables légaux

OBJET : Dispositif « devoirs faits »

Madame, Monsieur,

Le dispositif « devoirs faits » est un dispositif d'accompagnement aux études, pour réaliser les devoirs et apprendre les leçons. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement ou en petit groupe, au calme, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

L'heure obligatoire en 6^{ème}

Cette année, l'emploi du temps comprend **1 heure obligatoire** (AE-AID.DEVOIR LECON) et se déroulera ainsi :

- ✓ **3 séances méthodologiques**, encadrées par Mme LECHANTRE, CPE référente du niveau 6^{ème}. Seront notamment abordés la gestion du sac, du casier, de l'agenda, de la méthodologie sur la mémorisation des leçons et quelques principes de vivre ensemble.
- ✓ **24 séances de temps d'étude et d'aide aux devoirs**, encadrées par un professeur du collège, accompagné dans la mesure du possible par un assistant d'éducation.
- ✓ **Des séances de vie de classe**, animées par le professeur principal, compléteront la prise en charge.

Deux dispositifs sur la base du volontariat de la 6^{ème} à la 3^{ème}

✓ Il est proposé à chaque classe **un** (ou parfois plusieurs) **créneau de « devoirs faits », visible sur l'EDT distribué à la rentrée et sur PRONOTE pour quelques jours, auquel il faut rajouter le jeudi de 16h30 à 17h30.**

Pour y participer, votre enfant doit **retourner sans délai le coupon d'inscription** signé par un responsable légal au secrétariat de direction (Mme GAUDUCHON).

La direction tient à rappeler que :

- Ce n'est pas un système de garderie. Les parents doivent donc accompagner leur(s) enfant(s) dans la préparation des cartables pour qu'ils aient de quoi travailler ;
 - Un appel sera réalisé à chaque début d'heure de « devoirs faits » ;
 - **Devoirs faits apparaîtra sur PRONOTE et un nouvel emploi du temps sera distribué aux élèves par le secrétariat de direction. Néanmoins**, les élèves doivent se responsabiliser pour être présents devant la salle de classe et - le cas échéant -, ne pas quitter l'établissement (pas de contrôle des carnets à 16h30).
 - **Les familles s'engagent pour une période courant jusqu'aux vacances de Noël. Sans demande écrite des familles ou de l'établissement, les élèves seront reconduits sur les mêmes créneaux pour la période suivante (de vacances à vacances).**
- ✓ En parallèle, et à **chaque pause méridienne** (12h/12h45), une **Brigade de Réaction Rapide** (BRR) permettra d'accueillir, **sans inscription**, un élève ayant besoin d'un lieu ou d'aide pour faire ses exercices.

Début de l'accueil : lundi 15 septembre 2023.

Fin du dispositif : 31 mai 2023

L'intégralité du dispositif reposant sur le volontariat des enseignant (les Pactes), la direction pourra être amenée à supprimer certains créneaux ou limiter le nombre d'élèves inscrits aux devoirs faits facultatifs.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Principal adjoint
M. CHENU



Année 2023-2024

**A compléter, signer et
remettre au secretariat de direction**

L'élève NOM : Prénom :

Classe :

Souhaite participer à « Devoirs faits », sur le(s) créneau suivant :

.....
.....
.....

DATE :	SIGNATURE DE L'ELEVE
--------	----------------------

DATE :	SIGNATURE VALLANT ACCORD D'UN RESPONSABLE LEGAL
Coordonnées téléphoniques du responsable légal :	
.....	

Réponse du secretariat de direction
